

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance extraordinaire convoquée par avis signifié à chacun des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 8 décembre 2021 à 19 h 00 min au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric. Sont présents les conseillers (ères) Annie Bernier, Marie-Hélène Bouillon, Steve Bernier, Gaétan Bergeron Jean-François Caron, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire.

Est absente : Madame Nancy Paquet

Madame Louise Coll, directrice générale est aussi présente et fait fonction de secrétaire.

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Michel Caron, maire constate le quorum à 19 h 00 min et déclare la séance ouverte.

2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-265

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des prévisions budgétaires de la Municipalité de Saint-Ulric pour l'exercice financier 2022 et du programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024
4. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2021-330 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2022 pour la Municipalité de Saint-Ulric
5. Période de questions portant exclusivement sur le budget et le programme triennal des dépenses en immobilisations ;
6. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron
ET RÉSOLU à l'unanimité d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
ADOPTÉE

3-ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

2021-266

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ulric doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022 totalisent une somme de 2 671 811 \$ ventilée comme suit :

REVENUS	
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	1 353 291\$
TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX	322 231\$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	15 823\$
TRANSFERTS	703 055\$
RISTOURNE ÉOLIENNES	137 739\$
AUTRES REVENUS	89 672\$
AFFECTATION SURPLUS	50 000\$
TOTAL DES REVENUS ET AFFECTATIONS	2 671 811\$
DÉPENSES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	474 195\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	304 532\$
TRANSPORTS	781 625\$
HYGIÈNE DU MILIEU	296 564\$
LOGEMENT SOCIAL	5 000\$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	113 300\$
LOISIRS ET CULTURE	176 952\$
FRAIS DE FINANCEMENT	32 583\$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	237 000\$
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	250 060\$
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	2 671 811\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon ET RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires de la Municipalité de Saint-Ulric pour l'exercice financier 2022 lesquelles totalisant une somme de 2 671 811\$.

ADOPTÉE

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024**

2021-267

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ulric doit procéder à l'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2022-2023-2024;

Projets	2022	2023	2024	Financement 2022	BUDGET 2022	Subventions, emprunts, budget 2022
Usine d'eau potable	200 000\$	6 000 000 \$		Budget, Subv. + règl. Emprunt		6 200 000 \$
Agrandiss. Centre des loisirs	1 000 000 \$					1 000 000 \$
tracteur à pelouse, souffleur	37 000\$			Budget	37 000 \$	37 000 \$
chemins et routes	200 000\$	200 000\$	200 000 \$	Budget	200 000.00 \$	600 000\$
						2022-2023-2024
	237 000\$		TOTAL	INVESTISSEMENTS		7 837 000 \$

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par Madame Annie Bernier ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2022-2023-2024

ADOPTÉE

**4- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO :
2021-330 FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET
SPÉCIALES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022
POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC**

2021-268

Madame la conseillère Madame Annie Bernier donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro : 2021-330 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2022 pour la Municipalité de Saint-Ulric.

Un projet de ce règlement est présenté par le conseiller Madame Annie Bernier.

**5- PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET
ET LE PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
2022-2023-2024**

Il y a eu une période de questions réservée au public portant exclusivement sur le budget 2022 et le programme triennal des dépenses en immobilisations 2022-2023-2024.

6-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-269

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par Monsieur Steve Bernier
ET RÉSOLU que la séance soit close à 19h12.
ADOPTÉE

Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Louise Coll, GMA
Directrice générale
Greffière-trésorière

Michel Caron, maire

